

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 007-210701579-20240409-DB_019_CM090424-DE



Séance du Conseil Municipal du 09 avril 2024 - 18h00

DÉLIBÉRATION N° 24-019

ATTRIBUTION MARCHÉ MAITRISE D'ŒUVRE AMÉNAGEMENT RUE DES RIBES – RUE DES LAVANDIÈRES ET PORTIONS RUES ADJACENTES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la collectivité a lancé, conformément au Code des Marchés Publics, une procédure adaptée pour l'attribution du marché pour la maîtrise d'œuvre de voirie pour l'aménagement rue des ribes, rue des lavandières et portions de voies adjacentes.

Le montant des travaux est prévu au budget primitif de l'année 2024.

Un avis d'appel à la concurrence est paru dans les annonces légales du journal Le Dauphiné en date du 25 janvier 2024. Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne, le même jour, sur le site des Marchés Publics, via la plateforme sécurisée de dématérialisation.

A l'issue de la date et heure limites de remise des offres, le 16 février 2024 à 12 heures, quatre (4) entreprises ont déposé leurs offres.

La commission « Travaux » s'est réunie le mercredi 06 février pour ouvrir, enregistrer et analyser les dossiers des entreprises. Toutes les entreprises ont remis leur dossier complet.

Après avoir étudié les quatre (4) offres, le pouvoir adjudicateur a décidé, conformément à l'article 1 du Code des Marchés Publics, de proposer l'attribution du marché au groupement conjoint constitué de :

NALDEO SAS - mandataire

Siège social – 222 Cours Lafayette – 69003 LYON

Etablissement - 130 route de Châteauneuf – CS 50118 – 26203 MONTÉLIMAR CEDEX

Siret 319 242 731 00309

Pour un montant hors taxes de 43 640 euros soit 52 368 euros toutes taxes comprises

RELATION URBAINES – cotraitant

Agence centrale – 32, rue de Cuire - 69004 LYON

Siret 518 401 781 00035

Pour un montant hors taxes de 2 800 euros soit 3 360 euros toutes taxes comprises

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver le marché et de l'autoriser à signer toutes les pièces inhérentes au marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **APPROUVE** l'attribution du marché de travaux au groupement conjoint dans les conditions ci-dessus énoncées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit marché ainsi que tous les documents s'y rapportant,
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, au Maître d'œuvre pour information, aux entreprises NALDÉO et RELATIONS URBAINES pour commande et exécution ainsi qu'au Comptable Public pour sa comptabilité.

Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - ~~CODATO~~ - CORTIAL - GAGNOT - DENIS - JULIEN-RAOULT
MRS CUER - MAZZINI - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE - MONTCHAUD - ROUX - MÉNARD

Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : Mme CODATO

Absent(s) : MME LAUSSEL - Mme GAGNOT - M. ROUX

Secrétaire de Séance : Mme JULIEN-RAOULT

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	12
Votes POUR :	12
Votes CONTRE :	-
Abstentions :	-

Le Maire,

Éric CUER



Le secrétaire de séance,